



Liste d'aptitude IAE : le compte n'y est pas !

Madame la Secrétaire générale,
Monsieur le Chef du service des ressources humaines,

La liste d'aptitude IAE est reconnue du point de vue même de l'administration comme « un acte fort en termes de gestion des ressources humaines qui [doit] permettre de reconnaître la valeur professionnelle et le potentiel des agents en leur offrant un accès à des niveaux de fonctions et de responsabilités supérieurs, et à l'administration de disposer d'agents qualifiés pour pourvoir l'ensemble des postes et fonctions nécessaires à l'exercice des missions qui sont les siennes » (Extrait de la note de service 2020-372 du 16 juin 2020 relative à la liste d'aptitude IAE).

Après une année 2021 sans note de service et sans liste d'aptitude, la parution de la note de 2022 cette semaine, avec un grand retard, va compliquer les demandes des agents et leur instruction en pleine période estivale. Vous nous avez indiqué que la liste qui s'y rapporte serait publiée fin 2022.

L'arrêté du 16 février 2018 fixe la répartition des recrutements entre examen professionnel et liste d'aptitude IAE à 50%-50%.

Les arrêtés relatifs aux places ouvertes à l'examen professionnel de 2021 (année 2020) et de 2022 (année 2021) fixent respectivement le nombre de places à 62 et 51. **Ce sont donc plus de 50 places qui auraient dû être offertes en 2021 par voie de liste d'aptitude.**

Nous vous prions de nous confirmer que ce nombre viendra bien incrémenter la liste d'aptitude 2022 dans le respect de l'arrêté de 2018 précité.

Nous souhaitons également avoir connaissance du nombre d'agents de la liste d'aptitude 2020 qui ont trouvé un poste et du nombre de reports qui seront opérés de la liste 2020 sur la liste 2022, pour les agents inscrits n'ayant pas encore trouvé de poste.

Vous remerciant par avance,

Bien sincèrement.

Paris, le 22 juillet 2022